

Comment mieux se déplacer sur le territoire ? Je participe à la réflexion !

Ville de Janzé

Roche aux Fées Communauté est désormais reconnue en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM). Ce nouveau statut lui permet de gérer les transports publics locaux, de promouvoir des modes de déplacement alternatifs comme le covoiturage et le vélo, ainsi que de proposer des services de conseil en mobilité. Toutefois, les services de transport interurbain BreizhGo (bus et TER) ainsi que les transports scolaires restent sous la gestion de la Région Bretagne.

Qu'est-ce que le Comité des Partenaires ?

Le Comité des Partenaires est un organe consultatif chargé de donner son avis sur les principales orientations de la politique de mobilité au moins une fois par an. Son objectif est d'améliorer la coordination entre les acteurs de la mobilité et de mieux appréhender les enjeux liés à la mise en œuvre des services de transport.

Ce comité se compose de représentants des employeurs, d'associations d'usagers, et de citoyens tirés au sort. Il est structuré en quatre collèges :

1. Roche aux Fées Communauté et ses partenaires institutionnels
2. Représentants des employeurs
3. Représentants des partenaires thématiques
4. Citoyens tirés au sort

Les missions du Comité des Partenaires :

Le Comité des Partenaires est consulté dans plusieurs situations :

- Lors de l'élaboration et de l'évaluation de la politique de mobilité
- Avant toute modification significative de l'offre de mobilité et des tarifs
- Avant la mise en œuvre de projets structurants de mobilité
- Avant toute modification du taux de financement des services de mobilité

Dans ces cas, le comité est amené à donner un avis préalable et simple.

Envie de participer au Comité des Partenaires ?

Si vous souhaitez prendre part à ce comité, vous pouvez déposer votre candidature en remplissant [ce formulaire](#). Le tirage au sort sera réalisé dans la seconde quinzaine de septembre. La première réunion du comité, prévue en octobre, vous permettra de donner votre avis sur le plan d'actions du futur Plan Mobilité.

Modalités de participation au Comité des Partenaires :

- **Appel à candidatures** : du 26 août au 13 septembre
- **Tirage au sort** : deuxième quinzaine de septembre (objectif : sélectionner 2 habitants résidant dans deux communes différentes de Roche aux Fées Communauté)

Conditions de participation :

- Être majeur
- Résider sur le territoire de Roche aux Fées Communauté